

Le Lézard vivipare

Zootoca vivipara (Jacquin, 1758)

Waldeidechse
Levendbarende Hagedis
Common lizard

Eric Graitson

Ordre : Squamates

Famille : Lacertidés

Sous-espèce : *Zootoca vivipara vivipara* (Jacquin, 1758)

Statut légal : Intégralement protégé (décret dit Natura 2000 du 6 décembre 2001)

Conventions internationales : Convention de Berne, annexe 2

Union européenne : –

Identification

Ce lézard est **le plus petit de Wallonie** puisque sa taille adulte est le plus souvent comprise entre 11 et 14 cm, au plus 16 à 18 cm. Il se caractérise par un **corps trapu** et peu aplati, des pattes courtes, une petite tête, un cou large et une queue modérément élancée. La coloration générale est le plus souvent brunâtre, roussâtre ou grisâtre, avec des marques jaunes et brun foncé ou noires ; les dessins sont très variables. La femelle présente d'habitude des flancs sombres, une ligne vertébrale foncée, des lignes longitudinales claires et parfois des ocelles ou des points clairs ou foncés dispersés. Chez le mâle, les ocelles sont généralement plus développés et la ligne vertébrale inexistante ou discontinue. La coloration de la face ventrale permet aussi de séparer les sexes : jaune clair à orange chez le mâle, avec de petites taches arrondies noires ; blanchâtre, jaune ou orange pâle uniforme chez la femelle, parfois avec quelques petits points noirs.

Les **juvéniles** sont de **petits lézards sombres**, dont la coloration dominante est brun foncé à noir, avec de petites taches claires peu apparentes. A l'éclosion, ils mesurent de 30 à 50 mm.

Certains adultes présentent une coloration et des dessins très semblables à ceux du Lézard des murailles, mais l'allure générale des deux espèces est très différente : le Lézard vivipare est plus trapu avec des pattes et des doigts plus courts. A distance, les jeunes paraissent le plus souvent uniformément brun foncé ou noir, ce qui les distingue des juvéniles des deux autres espèces, nettement plus marqués.

Biologie

Ce lézard apparaît généralement en mars, les mâles adultes les premiers. Il peut parfois sortir plus tôt, lors de journées hivernales douces et ensoleillées. Les femelles et juvéniles s'observent en moyenne à partir de début avril. Le début du comportement sexuel coïncide avec la fin de la première mue annuelle chez le mâle (Bauwens *et al.*, 1989). Les accouplements ont lieu en avril - mai. Dans nos régions, la maturité sexuelle est généralement atteinte au cours de la troisième année (Bauwens & Claus, 1996). Chez cette espèce, ovovivipare dans notre pays, l'incubation dure environ 3 mois et les naissances ont lieu de la mi-juillet au début du mois d'août. Lorsque le début de l'été est chaud et ensoleillé, elles peuvent survenir dès le début du



Olivier Mølgen



Eric Walravens



Marc Paquay

Mâle adulte

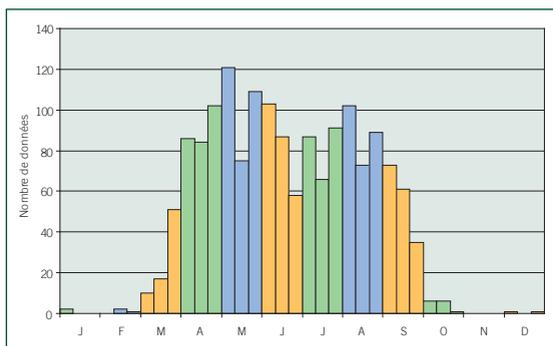
Juvénile

Adulte

Détail de la tête



Jean Delacré



Phénologie annuelle

mois de juillet. L'unique ponte est composée de 3 à 11, voire exceptionnellement 14 œufs à coque membraneuse. A maturité, la ponte représente 50-80 % du poids de la femelle, ce qui réduit la mobilité de celle-ci (Bauwens & Claus, 1996). Après quelques

minutes à quelques heures après la ponte, les jeunes déchirent l'enveloppe de l'œuf à l'aide de la dent caduque du museau. Durant l'été, il est fréquent de voir des fratries sur des sites bien ensoleillés. La mortalité des jeunes au cours de la première année de vie est élevée. L'hivernage commence entre la mi-octobre et le début novembre ; les juvéniles restent actifs plus longtemps que les adultes en automne. L'hivernage peut avoir lieu dans un abri partagé avec d'autres individus, mais aussi en compagnie d'autres reptiles ou amphibiens.

On peut observer le Lézard vivipare en train de se chauffer au soleil sur l'herbe sèche, sur des souches, des troncs d'arbres morts, des piquets de clôtures, des tas de pierres, des vieux murs... Il est parfois actif par temps couvert et humide. Comme les autres lézards, il est souvent repéré par le bruit de sa fuite dans la



Gilles San Martin

Groupes de Lézards vivipares en hibernation sous une traverse de chemin de fer.



Eric Walravens

Quatre femelles gestantes se chauffant au soleil sur une souche.



Eric Walravens

Femelle adulte présentant une queue autotomisée.



Marc Paquay

Adulte parasité par des tiques.

végétation. En cas de danger, il se réfugie parfois dans l'eau ou s'aventure sur les tapis de végétation flottante dans les marais. Il quitte généralement sa retraite pour rejoindre son site d'insolation après quelques minutes.

Le pourcentage élevé d'individus à queue anormalement courte montre l'efficacité de l'autotomie à l'égard de certains prédateurs (jusqu'à plus de 60% des individus de plus de deux ans – Günther & Völkl, 1996).

Le Lézard vivipare est une espèce casanière dont le domaine vital peut avoir un rayon de 20 à 50 m (Günther & Völkl, 1996). Des déplacements de 50 à 300 m ont toutefois été notés, en particulier chez les juvéniles en phase de dispersion (Heulin, 1984). Comme pour la plupart de nos reptiles, la notion de territoire semble difficilement applicable à cette espèce qui se montre relativement peu agressive. Les domaines vitaux se chevauchent fortement (Heulin, 1984).

Régime alimentaire

Le Lézard vivipare se nourrit surtout d'insectes divers (principalement des homoptères, des héteroptères, des fourmis, des diptères et de petits orthoptères) et d'araignées, mais aussi d'autres petits invertébrés comme des mollusques, des cloportes... (Naulleau, 1990 ; Günther & Volk, 1996).

Habitat

Le Lézard vivipare est une espèce héliophile et hygrophile. Il se rencontre dans une grande variété d'habitats plus ou moins humides : landes à bruyères et à molinie, pelouses à nard, à fétuque ou à canche, prés humides, jonchaies, mégaphorbiaies, bords de mares et d'étangs, zones de suintements, fossés et drains. Il fréquente aussi des milieux plus secs, mais alors presque toujours liés à des zones de transition (écotones*) : lisières et

chemins forestiers ensoleillés, clairières et coupes à blanc, affleurements rocheux et éboulis, talus, landes à bruyère sèches, friches (surtout lorsqu'elles sont riches en bois mort), pelouses calcaires (*Mesobrometum**). Il colonise aussi de nombreux milieux artificiels : carrières (surtout abandonnées), friches industrielles, abords de voies ferrées (désaffectées ou non), talus en bord de routes et de chemins, murets et tas de pierre. Dans les prairies, les clôtures à bétail encore jalonnées de piquets de bois constituent parfois un des derniers refuges de l'espèce en zone agricole (Collard, 2000). L'importance de cet habitat a aussi été soulignée dans le Limbourg hollandais (Tilmans, 1998). Les exigences thermiques de ce lézard étant peu élevées, il est peu dépendant de milieux pentus.

Au nord du Sillon Sambre-et-Meuse, les populations résiduelles fréquentent surtout les lisières, les clairières et les lambeaux de landes à bruyère situés dans les petits massifs forestiers ainsi que les talus de voies ferrées. Dans le bassin de la Haine et en Brabant wallon, quelques populations s'observent encore dans des zones humides comme des prés et friches humides, des bords d'étangs et de marais et parfois des berges des canaux. Dans la région du Centre et du Borinage, les terrils constituent un refuge original pour l'espèce. Au Pays de Herve, les rares stations connues occupent deux haldes* calaminaires* humides (Graitson,



Eric Graitson

Lisière forestière ensoleillée fréquentée par le Lézard vivipare.



Jean-Paul Jacob

Micro-habitat favorable à l'espèce.

2005c), un pré humide, deux friches ferroviaires et deux zones forestières (lisières et fossés humides). Dans le Condroz, l'espèce est essentiellement présente en milieu forestier; quelques populations, parfois importantes, se trouvent dans d'anciennes carrières et sur des voies ferrées désaffectées. Dans cette région, l'espèce n'est que rarement observée en milieu humide (Graitson, 1999), ces derniers étant pour la plupart fort dégradés. En Fagne, Famenne, Caestienne, Ardenne et Lorraine, des populations importantes se maintiennent dans une plus grande variété de milieux semi-naturels que dans les régions précitées. Elles y occupent une vaste gamme de milieux ouverts et forestiers. Ce lézard a cependant disparu de parties entières de campagnes où l'intensification agricole est poussée.

Répartition

Europe

Ce lézard est une des espèces dont l'aire est la plus vaste puisqu'elle couvre une grande partie du Paléarctique, de l'Irlande à la Chine. L'espèce est



répandue dans une grande partie de l'Europe, à l'exception des régions méridionales. Au sud, il atteint le nord-ouest de l'Espagne et la Yougoslavie méridionale. Au nord, il dépasse le cercle polaire arctique et atteint 70° de latitude nord en Scandinavie. Il s'agit donc du reptile dont la répartition est la plus septentrionale au monde.

Régions limitrophes

Le Lézard vivipare est répandu en Flandre (Bauwens & Claus, 1996) et dans toutes les régions limitrophes à la Wallonie. C'est le reptile le plus commun dans le Limbourg hollandais (Geraeds, 2001).

Wallonie

1985-2003	2.260 données (7,5 % du total)
	607 carrés (50,7 % du total)
Aire historique	695 carrés
	% 1985-2003 : 87,3 %

Le Lézard vivipare occupe toutes les régions, y compris les hauts plateaux ardennais (altitudes de 500 à 694 m). Avec l'Orvet fragile, c'est le reptile

de notre faune possédant l'aire de répartition la plus étendue. Comme pour d'autres espèces répandues, la carte présente certainement quelques lacunes ; cela doit notamment être le cas en Ardenne centrale et occidentale. Par contre, l'absence de l'espèce dans plusieurs secteurs de Moyenne-Belgique est bien réelle. En effet, le Lézard vivipare est absent ou très localisé dans certaines parties du nord et de l'ouest du Hainaut, de la Hesbaye et du Pays de Herve.

Abondance

Au nord du Sillon Sambre-et-Meuse, l'espèce est devenue assez rare en Brabant wallon de même que dans le Centre et le Borinage, avec des populations aux effectifs souvent très réduits. En Hesbaye ainsi que dans le nord et l'ouest du Hainaut, le Lézard vivipare est très rare, avec des petites populations isolées. Au Pays de Herve, il est aussi rare qu'au nord de la Meuse : hormis quelques stations du bassin de la Gueule, on ne le connaît que dans la vallée de la Berwinne et deux sites forestiers relictuels. Dans le Condroz, l'espèce est assez bien répandue mais rarement abondante ; le Condroz oriental et la vallée de la Meuse, où les stations sont rares et de faibles effectifs, font exception (Graitson, 2000a). La plus importante population condrusienne connue occupe 20 km de voies ferrées désaffectées dans le Condroz central, entre Clavier et Ciney : elle compte plusieurs centaines d'individus (Graitson, 1999). En Ardenne, en Fagne, en Famenne, en Calestienne et en Lorraine, le Lézard vivipare est bien répandu et localement abondant.

La plupart des observations ne concernent qu'un petit nombre d'individus, en général moins de 10 adultes. Des populations plus importantes, avec plusieurs dizaines, parfois plusieurs centaines d'individus, sont seulement connues au sud du sillon Sambre-et-Meuse.

La densité de population dépend de l'hygrométrie des milieux (Heulin, 1984). En France, les densités les plus

élevées atteignent mille individus par hectare (Pilorge, 1988). En Wallonie, les plus fortes densités s'observent dans des landes humides mais aussi dans des milieux plus secs : clairières et lisières bien ensoleillées, voies ferrées désaffectées... On ne connaît toutefois pas de populations atteignant des densités aussi élevées qu'en France. Il semble que la densité dépende en grande partie de la présence de zones de transition (effet lisière) et de l'abondance de microbiotopes, en particulier de la présence de bois mort (souches, grumes, traverses de chemin de fer, ...).

D'après Parent (1984), la plupart des stations ne comporteraient plus que quelques individus, celles de 40-80 individus étant devenues exceptionnelles. Cette affirmation ne nous semble valable que pour la Moyenne-Belgique, le Pays de Herve et certains secteurs du Condroz où les sites occupés par l'espèce sont bien souvent isolés. Ailleurs, les populations occupent de vastes sites mais généralement avec



Trace de Lézard vivipare.

de faibles densités, de sorte que les observations ne concernent le plus souvent qu'un petit nombre d'individus, ce qui est de loin inférieur à la taille réelle des (méta)populations.

Evolution du statut

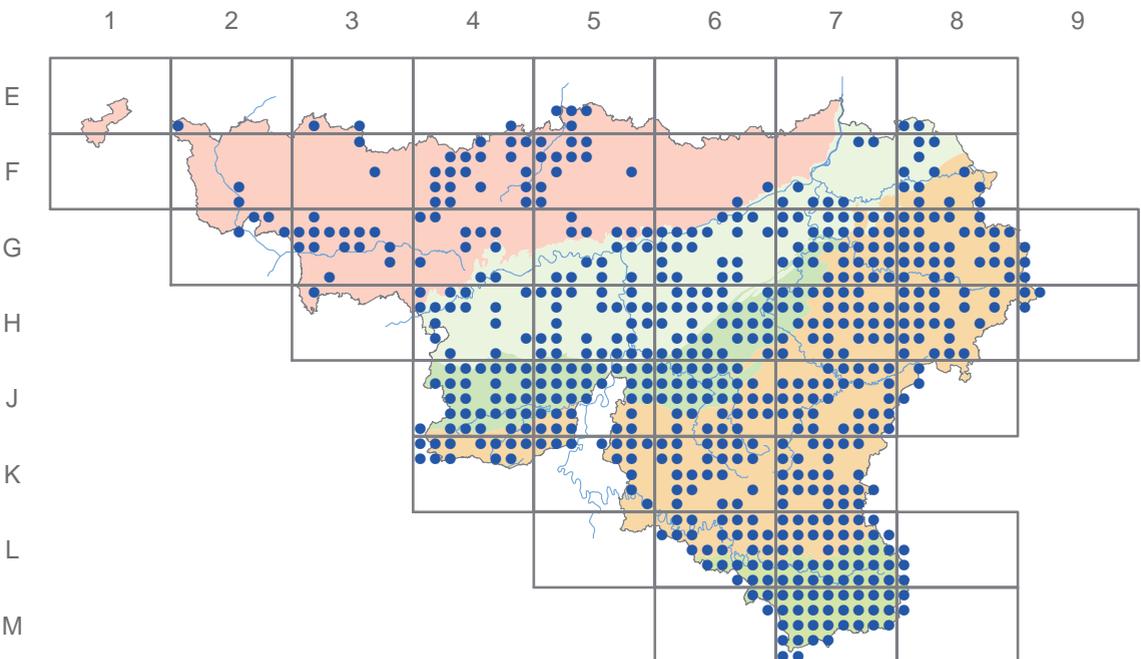
On dispose de peu de données relatives à l'évolution de la fréquence et de la densité des populations du Léopard vivipare. Boulenger (1922) le renseigne comme étant « répandu dans tous le pays, quoique local, confiné aux bois, aux bruyères et aux prairies humides ». On peut faire état de la disparition récente de nombreuses stations suite à la destruction ou à l'altération des milieux. D'une manière générale, comme pour les autres espèces liées aux zones humides, aux landes et aux groupements de lisière, le Léopard vivipare a subi une régression importante à partir de la seconde moitié du XIXe siècle, du fait de l'abandon des anciennes pratiques agropastorales et de l'enrésinement massif des landes et terres vaines.

Bien que le Léopard vivipare fréquente une grande variété de milieux non « banalisés », il est en régression

sur une grande partie du territoire. Ce constat est en partie dû au fait que, comme d'autres lézards, ses capacités de dispersion, et donc de recolonisation, sont très faibles. L'espèce est donc particulièrement sensible au phénomène de fragmentation et d'isolement des habitats. Le Léopard vivipare doit être considéré comme vulnérable au nord du sillon Sambre-et-Meuse et au Pays de Herve, mais non menacée dans les autres régions. En Flandre, le Léopard vivipare est jugé vulnérable (Bauwens & Claus, 1996). Dans les autres pays d'Europe occidentale, l'espèce est considérée comme non menacée sauf dans les régions où domine une agriculture ou une sylviculture intensives (Böhme *in* Gasc *et al.*, 1997).

Menaces

La principale cause de régression du Léopard vivipare résulte de la destruction et de l'altération des biotopes occupés par l'espèce. Ainsi, les enrésinements constituent certainement une cause historique majeure de régression de l'espèce en Wallonie. La destruction des landes, des groupements de lisières et



des fonds de carrières, le drainage et le reboisement des zones humides, la mise en culture des prairies humides et des prairies de fauche et, de façon générale, l'intensification des pratiques agricoles et sylvicoles sont autant de menaces qui pèsent sur de nombreuses populations.

A une échelle plus fine, diverses pressions anthropiques peuvent avoir des effets négatifs. Par exemple, la rareté du bois mort dans les lisières ensoleillées est probablement une des causes majeures de la trop faible densité des populations. Ailleurs, l'extinction de petites populations isolées en zone agricole peut être due à la disparition de petits éléments paysagers ou de microbiotopes : colmatage des vieux murs, disparition des fossés, des tas de pierres ou de bois mort, ou encore des clôtures à bétail et des zones de refus. Une conséquence est l'isolement progressif des habitats favorables et donc une rupture du maillage écologique particulièrement défavorable à cette espèce (Graitson, 1999 ; Graitson & Jacob, 2001).

Des menaces pèsent aussi sur les populations présentes dans des milieux d'origine artificielle. Ainsi, l'urbanisation, en particulier la « valorisation » des friches industrielles qui constituent souvent le dernier refuge du Lézard vivipare en zone péri-urbaine, entraîne la disparition de populations isolées sans espoir de recolonisation ultérieure. Le démontage de voies ferrées désaffectées a causé la disparition de populations parfois isolées, par exemple à Sombreffe, en Hesbaye. Le reboisement spontané des anciennes carrières et l'envahissement arbustif des voies ferrées désaffectées provoquent la régression de populations parfois abondantes (Graitson, 1999 ; Graitson *et al.*, 2000).

Les facteurs suivants engendrent plus que probablement une diminution de la densité des populations : le fauchage des talus de route et des chemins forestiers, l'emploi abusif des pesticides sur les voies ferrées, l'élevage et les lâchers de faisans, principalement dans certains secteurs du Condroz et de la Famenne, les

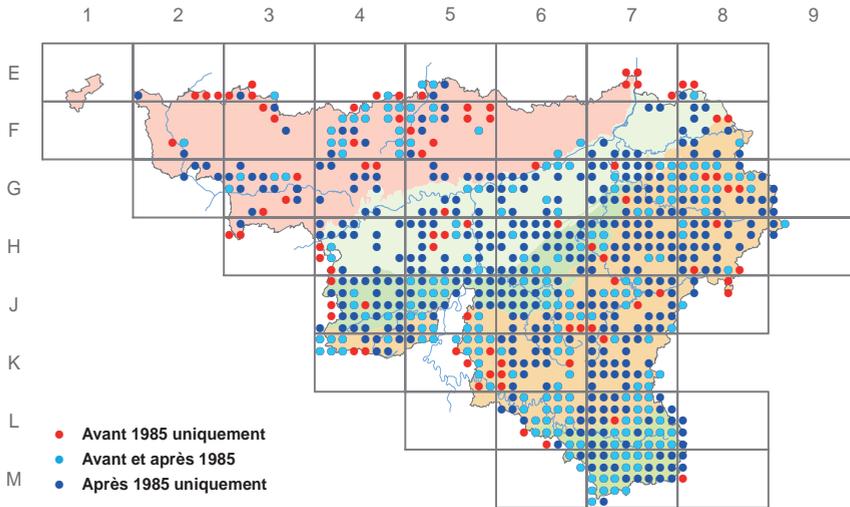
fortes densités de sangliers maintenues artificiellement pour des raisons cynégétiques ou la prédation exercée par les chats.

Conservation

Le statut de l'espèce au nord du Sillon Sambre-et-Meuse et au Pays de Herve rend nécessaire la protection d'une partie des sites où l'espèce subsiste, ainsi que le maintien ou la restauration de petites zones refuges. Dans les autres régions de Wallonie, la protection des sites abritant les populations les plus abondantes est souhaitable. Il s'agit notamment de voies ferrées désaffectées non démontées. Ces anciennes voies jouent de plus un rôle de liaison important pour ce lézard. A défaut d'être protégée, une attention particulière à la présence de cette espèce devrait être portée lors de l'aménagement de certaines de ces voies en piste cyclable (Graitson, 1999), par exemple en maintenant du bois mort sur certains talus et abords de piste.

Pour cette espèce assez peu mobile, le maintien d'un réseau assez dense de couloirs de passage et de sites relais est important. Seule la concrétisation du réseau écologique wallon est susceptible de rencontrer cette exigence. Dans cette optique, il y a lieu d'éviter le colmatage des vieux murs, la suppression des tas de pierre et de bois mort, la disparition des fossés, l'élimination des zones de refus en prairies de fauche, la disparition des clôtures et des autres petits éléments qui participent au maillage écologique.

Des milieux peu favorables à la sylviculture devraient être en partie gérés en fonction des biocénoses liées aux végétations pionnières, sans permettre l'évolution vers des boisements fermés (gestion de lisières et de clairières). Ceci inclut de poursuivre l'élimination des plantations de résineux, essentiellement les pessières, dans les fonds de vallées et sur les versants ensoleillés. Les plus fortes densités sont observées dans les groupements naturels de régénération : il est donc important de maintenir un réseau de clairières et de lisières bien ensoleillées.



L'augmentation du volume de bois mort le long des lisières ensoleillées, dans les clairières forestières et dans diverses friches, y compris dans des réserves naturelles, est à promouvoir. Cette mesure serait en outre favorable à la plupart des espèces de notre herpétofaune et plus particulièrement aux reptiles.

Plusieurs mesures préconisées pour la conservation de l'Orvet sont également valables pour le Lézard vivipare : régulation des populations de sangliers et de faisans, fauchage tardif des bords de route et des chemins forestiers, entretien plus écologique des abords de voies ferrées, diversification des modes de gestion des milieux ouverts, à commencer par les espaces protégés.